



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*




MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

**L'État investit
pour l'aménagement de
créneaux de dépassement
Réalisation du créneau
de Freissinet**

**CHANTIER de
Mars à Novembre 2021**

**Merci de votre
compréhension**

Information
www.dir-mc.fr

Coût de l'opération
3,5 millions d'euros
(100% Etat - Plan de relance)


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE




Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement
04 71 73 98 00
15300
LISSEL
www.dir-mc.fr

**Travaux d'aménagement du
créneau de dépassement de
Freissinet sur la RN122**

Le plan France Relance au service du développement et du désenclavement du territoire

D'un montant de 100 milliards d'euros, le **plan France Relance** a pour but de redresser durablement l'économie française et de créer de nouveaux emplois, en s'articulant autour de trois priorités : **l'écologie**, pour accompagner la transition vers une économie plus verte et durable, **la compétitivité**, pour donner aux entreprises les conditions les plus favorables pour développer leurs activités et ainsi préserver l'emploi des salariés, et **la cohésion sociale et territoriale**, pour garantir la solidarité entre les générations, entre les territoires, et entre tous les Français.

France Relance contribue ainsi depuis septembre dernier à dessiner la France de 2030 et au rebond de nombreux secteurs de l'économie française.

La priorité du Gouvernement est de continuer de déployer le plan de relance rapidement dans tous les territoires.

Dans le Cantal, le plan de relance contribue à construire le territoire de demain en soutenant aussi bien les entreprises, que les collectivités dans leurs projets de développement, en accompagnant les jeunes vers l'emploi, ou encore en aidant les particuliers pour l'amélioration du confort thermique de leur logement.

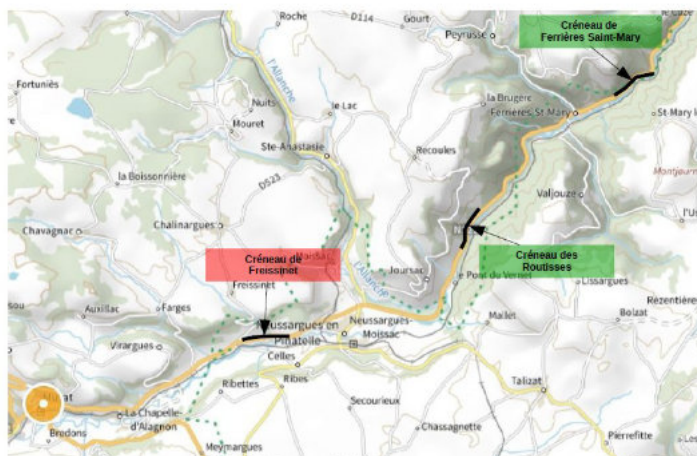
Construire le territoire de demain, c'est aussi œuvrer pour l'équité entre les territoires et veiller à préserver les équilibres géographiques. Dans cette perspective, le désenclavement du Cantal est une préoccupation majeure de l'État et de ses partenaires.

Dans ce contexte, les travaux d'aménagement de la RN122, axe principal pour la déserte du département, constituent un des leviers pour favoriser le désenclavement du Cantal.

Le tracé de la RN122 entre Murat et Massiac est sinueux, et offre peu de possibilités de dépassement.

Afin d'améliorer la fluidité du trafic, le service à l'usager et la sécurité, un premier aménagement d'un créneau de dépassement est prévu sur cette section au niveau de Freissinet.

Le plan France Relance a permis d'avancer d'un an le démarrage des travaux, initialement prévu en 2022, en apportant un financement de l'État à 100 % sur cette opération, à hauteur de 3,52 M€ TTC.



Ainsi, les travaux du créneaux de Freissinet ont pu débuter dès le 15 mars 2021, pour une durée de 8 mois. Le créneau de Freissinet, d'une longueur de 1450 mètres, est situé dans le sens Massiac/Murat sur la commune de Neussargues-en-Pinatelle, à environ 7 km à l'est de Murat.

Dans le cadre de ce projet, plusieurs aménagements seront réalisés :

- l'aménagement d'un carrefour de tourne-à-gauche au droit de la RD 40,
- le rétablissement de la voie communale du Cheylat,
- la création de chemins agricoles,
- la construction d'un boviduc,
- l'allongement d'un ouvrage hydraulique sur le ruisseau de Freissinet,
- la création d'un passage à petite faune.

La DIR Massif Central

La DIR Massif Central est un service de l'État dédié à l'exploitation, l'entretien de l'autoroute A75 et des routes nationales.

La DIR Massif Central exerce les missions d'exploitant du réseau routier national non concédé :

- l'entretien,
- l'exploitation,
- la gestion du domaine public,
- la maîtrise d'œuvre.

Elle exerce ses missions sur un réseau de 920 km.

Le réseau de la DIR Massif Central traverse un massif montagneux et se caractérise en premier lieu par son altitude élevée : 400 km de routes se situent à une altitude supérieure à 900 mètres. Celles-ci empruntent 12 cols culminants, pour la plupart à plus de 1000 mètres.

Environnement

Le périmètre des travaux impacte deux cours d'eau affluents directs de l'Alagnon (ruisseau de Freissinet), une surface de zone humide de 600 m² et se situe en amont de la source du Cheylat.

Un coordonnateur environnemental (BIOTOPE) est missionné par la DIR Massif Central pour contrôler le respect des mesures environnementales, dont notamment:

- la mise en place d'un dispositif anti-intrusion pour les amphibiens et les reptiles,
- la localisation des installations de chantier et zones de stockage en dehors de zones naturelles sensibles,
- l'amélioration de la franchissabilité de l'ouvrage hydraulique du Freissinet pour la loutre et la faune piscicole,
- l'aménagement d'un passage à petite faune,
- la plantation de haies d'alignement d'arbres et fourrés sur les talus routiers,
- la renaturation des aires de repos abandonnées,
- la localisation d'espèces floristiques rares à protéger
- la limitation de la propagation des espèces invasives en phase chantier,
- la limitation des pollutions lors des travaux.

A noter la participation active du Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents, ainsi que du Groupe Mammalogique d'Auvergne, lors de la période de préparation du chantier, permettant d'appréhender au mieux les enjeux faunistiques du secteur.

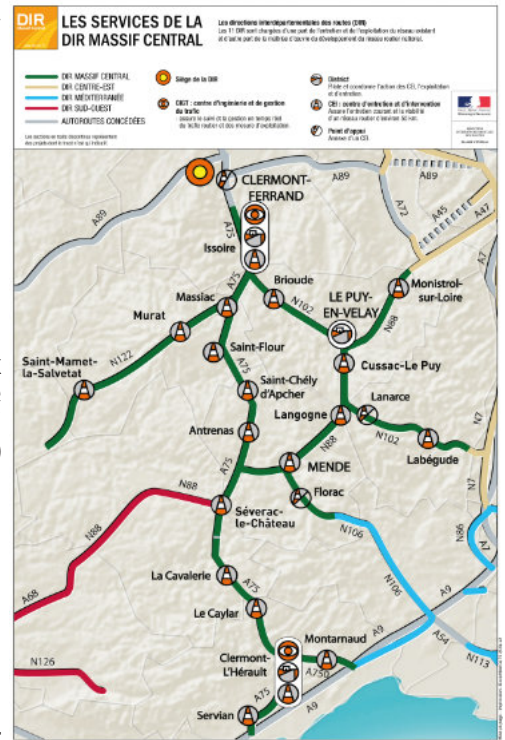
Les mesures d'exploitation

Les travaux sont réalisés sur une route ouverte à la circulation et des mesures adaptées d'exploitation sous chantier sont mises en œuvre pour maintenir la circulation dans de bonnes conditions de sécurité :

- des alternats de la circulation limités à 600 mètres sont mis en place par l'entreprise sous le contrôle de la DIR Massif-Central.
- une déviation provisoire a été réalisée dans le périmètre du chantier pour pouvoir construire le boviduc et l'ouvrage hydraulique du Freissinet.

Les chiffres du chantier

- décapage de terre végétale: 14 000 m²
- déblais de toute nature : 20 500 m³
- mise en œuvre et compactage de remblais: 41 000 m³
- fourniture et mise en œuvre de grave non traitée: 16 000 m³
- fourniture et mise en œuvre de béton bitumineux: 11 000 tonnes
- création de fossés: 5 100 m et plantation de haies: 1 800 m
- ensemencement hydraulique: 30 000 m²



Le coût, le financement et les acteurs du projet

Maîtrise d'ouvrage :

L'État représenté par la DIR Massif Central

Maîtrise d'oeuvre :

DIR Massif Central, District Centre, bureau technique

Exploitation sous chantier :

DIR Massif Central, district Centre, CEI de Murat

Travaux :

Aménagement du créneau de dépassement de Freissinet

Entreprises :

Roger Martin, Capraro et Compagnie et leurs sous-traitants

Coordonnateur environnemental :

Biotope

Coût :

Le montant de l'opération s'élève à 3,52 M€ TTC

Financement :

100 % État

Nous attirons l'attention des usagers sur la vigilance aux abords du chantier et le respect des limitations de vitesse.

La Direction Interdépartementale des Routes Massif Central, consciente de la gêne occasionnée, remercie les usagers de leur compréhension, les prie de bien vouloir respecter la signalisation mise en place et de veiller à la sécurité des personnels travaillant sur le chantier.

Renseignements sur les sites internet:

- <http://www.dir.massif-central.developpement-durable.gouv.fr>

- www.bison-fute.gouv.fr

Contact presse :

Direction interdépartementale des routes Massif Central,
Christophe BRUNEL
Tél. : 04 73 29 79 01
Mél. : com.dirmc@developpement-durable.gouv.fr
Bureau de la communication
et de la qualité de l'information



Conception : Préfecture du Cantal
Service de la représentation de l'Etat
et de la communication interministérielle